



Atelier incendies 2024
Quelles perspectives pour prévenir les risques en contexte de changement climatique?

Sensibiliser au risque incendie : les maires sont en première ligne, les Communes forestières agissent

Françoise ALRIQ

directrice adjointe de la Fédération nationale des Communes forestières

Campus AgroParisTech-Saclay, 21 mars 2024





La Fédération nationale des communes forestières

Créée en 1933,
la Fédération nationale des Communes
forestières (FNCOFOR) est une association
d'élus qui représente les



**15 000 collectivités propriétaires
de forêts et toutes celles impliquées**
dans la valorisation de la forêt
et de la filière forêt-bois.





Organisation



UN RÉSEAU
DE 90 SALARIÉS

9

Unions
Régionales

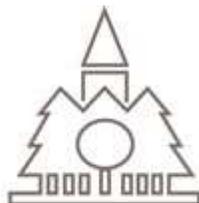
2

associations
de massif



1

équipe
nationale



Communes forestières
Fédération nationale



DES ÉLUS ENGAGÉS

6 000

collectivités adhérentes

représentant

70%

de la surface
de la forêt communale



56

Associations Départementales
ou interdépartementales

avec



800

élus administrateurs
dans les territoires



Le maire: acteur central dans la protection des personnes et des biens



Sur la commune, quel est le rôle du maire ?

Coordonne et réalise l'ensemble des démarches de prévention et de lutte contre les risques tels que les feux de forêt.

Détient le **pouvoir de police** sur le territoire.



Est **responsable de la sécurité** des habitants sur le territoire communal : il met en œuvre la réglementation, informe et alerte.

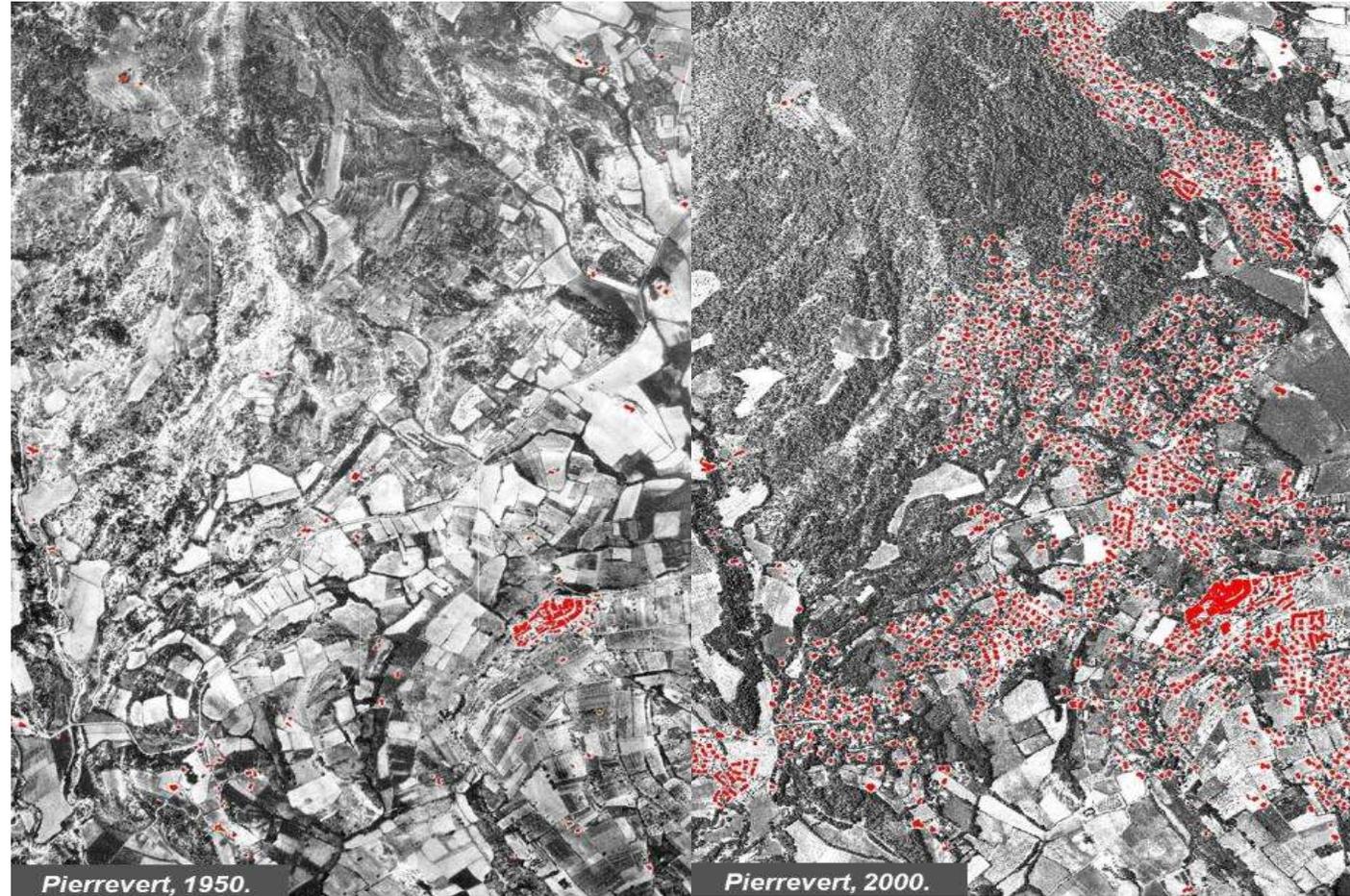
Participe à la surveillance DFCI et coordonne les acteurs sur sa commune (Comités communaux, bénévoles, lien avec le PCS,...).

Aménage le territoire : Il intègre le risque feu dans les documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, aménagement forestier...) et réalise des aménagements DFCI.



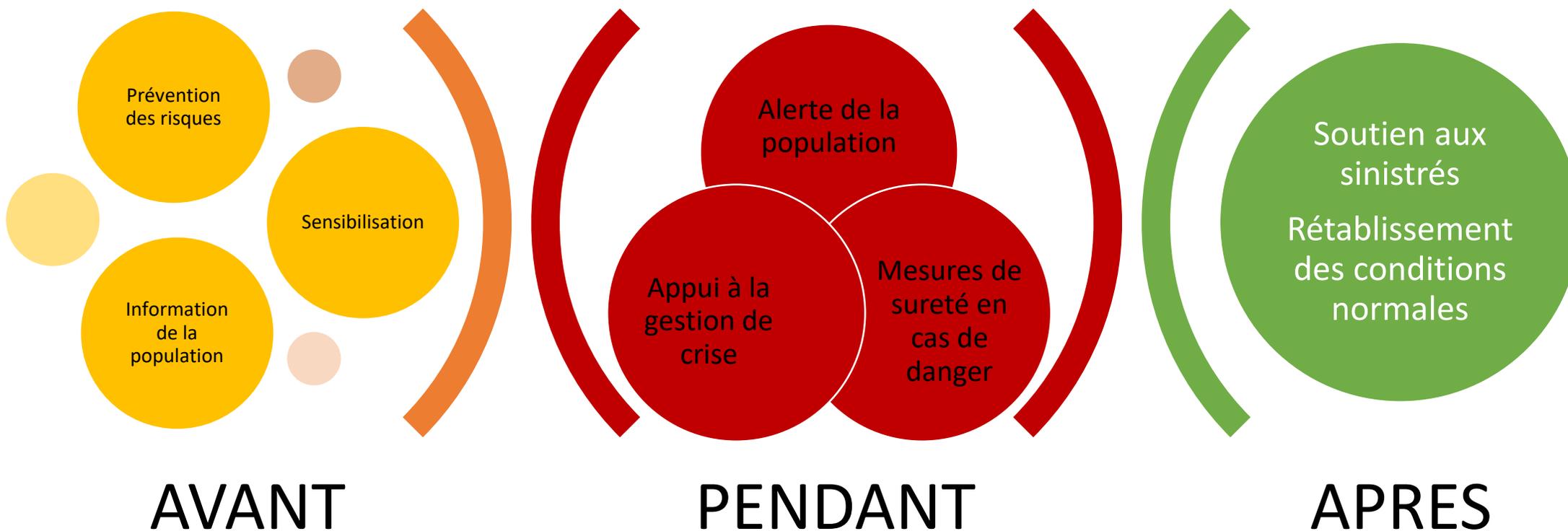
Les maires face à l'évolutions des facteurs climatiques et non-climatiques

- Déprise agricole
- Mitage urbain et urbanisation
- Tourisme





Les rôles du maire



Une approche intégrée de la prévention à la lutte et à la reconstitution





Le réseau des Communes forestières en action



Depuis fin 2022: Déployer la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage

- Assurer une meilleure **application de la réglementation OLD** pour une meilleure **prévention du risque** dans les communes
- Intensifier la **sensibilisation** et l'**accompagnement** des maires



Déployer la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage



- Dans les départements en **zone rouge**:

+ de 3000
élus formés
en 2022

- Des sessions de **sensibilisation des maires et des services municipaux** par département sur le « risque feu de forêt et les OLD »
- Interventions dans 1/3 des **conseils communautaires**
- Mise en ligne de **cellules d'accompagnement des élus**
- (4 départements test dans 4 régions);

+ de 90 EPCI
sensibilisés
en 2022

- Dans les départements en zone **orange**:

- Des **formations et webinaires** dans les départements comportant des massifs sous arrêtés, voire des réunions de terrain

+ de 350
élus formés
en 2022





Déployer la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage



- Sur tout le territoire national

- 1 webinaire à destination de **tous les maires de France** avec AMF et 3 ministères concernés
- 1 webinaire à destination des **toutes les Communauté de communes de France** avec Intercommunalités de France

- Une coordination nationale



Action essentielle : la Sensibilisation





Constats et 1^{ères} analyses...



• Des élus en attente d'information et d'appui transversal

- Au nord, des élus désemparés, repartir des basiques, poser un cadre de référence, mesurer l'éloignement de la compréhension du risque feu. Très fortes réactions dans ces territoires (AG)
- Au sud, des élus plus aguerris mais énorme besoin d'accompagnement juridique, organisationnel et financier pour mise en œuvre notamment OLD
- L'aménagement du territoire en question: documents d'urbanisme, PCS, évacuation des déchets, tissu d'entreprises, ...
- Apprendre à acculturer les administrés au risque feu de forêt





Constats et 1^{ères} analyses...



• L'importance d'un réseau national organisé en local

- Branché sur tout le territoire, transfert d'expérience et d'expertise, transversalité des programmes (cf forêts pédagogiques, ...)
- INDISPENSABLE articulation entre les institutionnels et partenaires nationaux (ministères, IGN, ONF, CNPF, Chambres d'agriculture, ...) et locaux (DDT, ONF, CNPF, SDIS, ...)
- Les enseignements de la coopération





Atelier incendies 2024
Quelles perspectives pour prévenir les risques en contexte de changement climatique?

Sensibiliser au risque incendie : les maires sont en première ligne, les Communes forestières agissent

Merci de votre attention

